

## MOTIONS D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai reçu ce matin deux demandes aux termes de l'article 26 du Règlement. Elles concernent toutes deux les taux d'intérêt. La première m'a été présentée par le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Andras) et la seconde, par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae).

La parole est au député de Thunder Bay-Nipigon.

\* \* \*

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

#### LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT

**L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon):** Monsieur l'Orateur, conformément à l'avis de motion que nous vous avons donné ce matin aux termes de l'article 26 du Règlement, je propose: Que la Chambre s'ajourne maintenant pour discuter d'une question importante, soit le relèvement du taux d'escompte qui a été porté hier à 14 p. 100, le plus haut niveau de toute notre histoire.

**M. Bob Rae (Broadview-Greenwood):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de proposer la motion suivante cet après-midi. Je demande l'autorisation, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une question importante qu'il convient d'étudier sans délai, soit la dernière majoration du taux d'escompte annoncée hier soir par la Banque du Canada qui porte les taux d'intérêt à un niveau sans précédent alors que la croissance économique est en baisse et a besoin d'être stimulée et surtout, le fait que le ministre des Finances (M. Crosbie) ait approuvé une nouvelle hausse du taux d'escompte alors que le comité des finances, du commerce et des questions économiques cherche à établir si ce genre de politique monétaire est vraiment souhaitable pour l'économie canadienne.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme je l'ai indiqué ce matin, les deux députés m'ont donné avis de leur intention de proposer l'ajournement de la Chambre, en conformité de l'article 26 du Règlement; il m'a été donné ainsi de me pencher sur la question. Comme le prescrit le Règlement, les deux députés ont lu la motion qu'ils ont l'intention de présenter, ou du moins ont motivé leur motion d'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 26, alinéa 16a), pour examiner une question qui, de l'avis des députés, se rapporte à une véritable urgence.

Je n'ai pas besoin d'aller jusqu'à cet alinéa pour justifier mon refus d'accéder à ces demandes. Le paragraphe (5) se lit comme suit:

En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, l'Orateur devra tenir compte de la mesure dans laquelle elle concerne les responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait faire partie du domaine de l'action ministérielle...

### Question au Feuilleton

Et voilà la partie importante:

... et il devra également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

De toute évidence, il serait impossible, dans ces conditions, de ne pas tenir compte du fait que l'un des premiers jours de la présente session, sur la demande, si je m'en souviens bien, d'un député de l'opposition officielle, conformément à l'article 43 du Règlement, la Chambre a été saisie d'une motion portant le renvoi de la question du taux d'intérêt à un comité permanent de la Chambre. La motion a été adoptée après avoir été mise aux voix et avoir obtenu le consentement unanime.

A la suite de ce vote, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a été saisi de la question et il l'étudie en ce moment. Au fait, aujourd'hui même, il a été fait allusion à la réunion de ce matin et à la comparution d'un témoin. Plusieurs questions ont porté sur la comparution du gouverneur de la Banque du Canada et du ministre des Finances (M. Crosbie). Si je ne tenais pas compte du fait qu'un comité de la Chambre étudie la question à l'heure actuelle, j'aurais l'air d'aller tout à fait à l'encontre du libellé du paragraphe (5) de l'article 26. Par conséquent, j'estime qu'il est inopportun de recourir à l'article 26 puisqu'un comité de la Chambre étudie la question.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### QUESTION AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le président, on répondra aujourd'hui à la question suivante, question 299.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

#### LES SOCIÉTÉS À CHARTE FÉDÉRALE—LE NOMBRE DANS CHAQUE PROVINCE

Question n° 299—**M. Herbert:**

Combien de sociétés ont une charte fédérale dans chaque province?

**L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations):**

Terre-Neuve	88
Nouvelle-Écosse	367
Île-du-Prince-Édouard	185
Nouveau-Brunswick	258
Québec	39,980
Ontario	14,475
Manitoba	1,288